



Le Président de la République a toujours fait de l'emploi une priorité nationale. Et, alors qu'une crise monétaire et financière touche les pays du monde depuis 2008, le Gouvernement a mené de

nombreuses actions pour la sauvegarde de l'emploi des Français.

Aujourd'hui, l'avenir de la France et son développement reposent sur notre capacité à œuvrer pour l'emploi des jeunes en leur offrant notamment une formation adaptée et de qualité.

Les missions qui m'ont été confiées par l'actuel gouvernement vont dans ce sens. Car pour un jeune, les formations par alternance sont un véritable « passeport pour l'emploi », qui offre une garantie d'insertion professionnelle durable. Avec un métier, un diplôme, un revenu, ce sont des jeunes bien formés et motivés qui intègrent le monde du travail.

Notre objectif ambitieux est d'atteindre 800 000 jeunes en alternance, dont 600 000 apprentis, d'ici 2015. Il s'agit là d'un pari audacieux que je compte relever avec vous !

Sur votre territoire, Mesdames, Messieurs les élus, les chefs d'entreprises, vous disposez d'un outil, Insertion & Développement, qui depuis de nombreuses années travaille à vos côtés pour permettre à des jeunes d'accéder à des contrats en alternance.

Au mois de mars dernier, j'ai d'ailleurs eu l'occasion de parrainer le Forum de l'Emploi et de la Formation initié depuis 1996 par cette association. Il s'agit d'une initiative majeure pour laquelle nous devons tous nous mobiliser, car la formation par alternance est un objectif national partagé.

Aujourd'hui, j'ai la possibilité de valoriser une nouvelle initiative à l'occasion de la sortie d'un numéro hors série de Modes d'Emploi destiné à soutenir le plan de mobilisation pour l'emploi des jeunes.

Vous pouvez compter sur l'offre de services d'Insertion & Développement, construite au plus près des besoins des entreprises et des jeunes (la Mission Locale, le Centre d'Evaluation Professionnelle et le Service Action Entreprises) pour vous engager sur la voie de l'apprentissage ou de la professionnalisation des jeunes dont ils assurent l'accompagnement et le suivi.

La Présidente de cette association, Madame Josette ANTIGNAC, qui est également Présidente de l'Association Régionale des Missions Locales d'Ile-de-France, a su faire profiter votre territoire des différentes dynamiques successives mises en œuvre pour favoriser l'insertion des jeunes.

Travaillez ensemble, travaillons ensemble à la formation et à l'insertion professionnelle de nos jeunes !

**Nadine MORANO**  
Ministre chargée de l'Apprentissage et de la Formation Professionnelle

## \* RETOUR SUR LA JOURNÉE DE MOBILISATION POUR L'EMPLOI DES JEUNES



Le mardi 15 novembre 2011, l'Association Régionale des Missions Locales d'Ile-de-France (ARML-idf) a organisé en partenariat avec la DIRECCTE-IDF et la Préfecture de Région, une journée de mobilisation pour l'emploi des jeunes en Ile-de-France. 111 personnes étaient présentes représentant des collectivités, des entreprises et des missions locales. Les interventions des participants ont permis de mettre en avant les contrats aidés et les contrats en alternance en tant que levier pour la formation et l'emploi des jeunes. Les missions locales ont pu partager des bonnes pratiques en matière de relations partenariales avec les collectivités et les entreprises. Cette journée s'est conclue par l'intervention de l'entreprise ISS avec qui l'ARML-idf, la DIRECCTE-IDF et la Région Ile-de-France signeront la première convention de partenariat régionale qui permettra la formation et l'embauche de jeunes au sein de ce grand groupe.

**Emmanuelle PITEL**  
Coordonnatrice ARML - idf  
01 60 56 48 40



## \* LA SEMAINE DE L'EMPLOI ET DE L'ALTERNANCE : L'ÉVÈNEMENT INCONTOURNABLE DU MOIS DE MARS 2012

Du 17 au 24 mars prochain, Insertion & Développement organise, en collaboration avec ses partenaires, dans le cadre de Dynam'Act, une semaine dédiée à l'emploi et à l'alternance. Cette semaine répond à la fois aux besoins des usagers – jeunes, adultes, travailleurs handicapés, salariés en reconversion professionnelle – mais aussi des entreprises qui souhaitent recruter ou informer sur les métiers de demain.

Elle participe au développement local en matière d'emploi et de formation. C'est une action innovante, d'information et d'accompagnement pour les publics du territoire à la recherche d'emploi et de formation, et qui répond à une volonté des partenaires locaux et des acteurs économiques de communiquer sur leur structure.

C'est autour de 2 principales actions que va se dérouler cette semaine :

- 1) La 1<sup>ère</sup> : **Objectif Emploi/Alternance** a pour but de conseiller, d'informer les futurs visiteurs de forums, de salons dédiés à l'emploi, de portes ouvertes organisées par les CFA dans leur préparation à ces divers événements.
- 2) L'autre événement majeur de cette semaine est le **Forum de l'Emploi et de la Formation** qui se déroule au Mas à Le Mée-sur-Seine les 21 et 22 mars 2012. Cet événement organisé depuis 1996 permet :
  - De s'informer sur la formation, l'accès à la qualification et aux concours, sur la validation des acquis de l'expérience, le bilan de compétences, la création d'entreprise...
  - De rencontrer des entreprises qui proposent des offres d'emploi et/ou des offres de formation.
  - D'être reçu en entretien individuel pour postuler directement à des offres, ou encore d'être recruté.
  - D'être aidé et accompagné dans la rédaction de CV, de lettre de motivation ou encore la recherche de contrats.
  - De participer à des tables rondes et/ou des conférences liées aux thèmes de l'orientation, l'emploi, l'alternance, la formation continue...
  - D'assister à des démonstrations de métiers : relooking (coiffeur, esthéticienne), fleuriste et électricien.

Partenaires, entreprises : inscrivez-vous dès maintenant sur notre site [www.id-77.com](http://www.id-77.com)

**Contact : Mathieu RIGOT**  
Chargé de Communication  
01 60 56 48 40



**alternance**  
votre bagage pour l'avenir

CV indépendant

RENDEZ-VOUS

**PAGE 2**  
L'ATELIER DE PRÉPARATION À L'ALTERNANCE

INSERTION & DÉVELOPPEMENT

PARRAINAGE

**PAGE 3**  
NOTRE RÉSEAU PARRAINAGE

**PAGE 4**  
UN PARTENARIAT MIS À L'HONNEUR

## L'alternance : une priorité aujourd'hui pour une France performante et dynamique demain

En janvier 2010, Insertion & Développement se saisissait de l'actualité du Plan de Relance pour accompagner la priorité nationale de lutter contre le chômage et la crise en favorisant l'accès à l'emploi des jeunes.

La traduction très opérationnelle de cet engagement s'est notamment traduite par la formalisation de contrats aidés avec nos partenaires collectivités locales et associations. Notre contribution avait permis de dépasser très largement les objectifs fixés pour notre département en comptabilisant, pour notre seule structure, 30% des réalisations de la Seine & Marne.

Aujourd'hui, alors que la situation économique et de l'emploi ne s'améliorent pas, Insertion & Développement continue à œuvrer activement à l'insertion professionnelle des jeunes en travaillant, aux côtés de l'Etat, à la réussite du plan de mobilisation pour l'emploi. Nous avons même soutenu et contribué, aux côtés de l'Association Régionale des Missions Locales d'Ile-de-France (ARML-idf) et de l'Etat (Préfecture de Région et DIRECCTE IDF), à une journée de mobilisation régionale sur ce thème le 15 novembre dernier, en Préfecture de Région, à destination des missions locales, des collectivités et des entreprises. Au moment où nous écrivons ce journal, nous avons déjà rempli et dépassé nos objectifs de CUI-CIE qui représentaient pourtant un tiers des objectifs donnés aux missions locales de Seine & Marne. Cette situation permet à notre département de se hisser au second rang de l'Ile-de-France sur ce sujet ; et à titre de comparaison, nous avons, à nous seuls, dépassé les réalisations des autres départements franciliens (à l'exception du Val d'Oise).

Le 29 novembre dernier, l'Etat et la Région ont formalisé la signature du Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) francilien pour le développement de l'apprentissage. Les objectifs sont ambitieux et les moyens alloués pour y répondre sont considérables : 118.000 apprentis dans les CFA d'ici à 2015.

Nous savons aussi que l'Ile-de-France se distingue par le fait que l'on y signe plus de contrats d'apprentissage que dans les autres régions mais aussi par le fait que ces contrats d'apprentissage bénéficient essentiellement aux jeunes diplômés. La question se pose donc pour des jeunes de faible niveau ; a fortiori lorsqu'ils sont inscrits dans des parcours d'insertion en Mission Locale (en raison de leur âge notamment).

C'est dans ce contexte que l'Etat souhaite que les missions locales tendent vers la formalisation que 5% de leur accueil deviennent des alternants. Nous en sommes, en moyenne, à la moitié aujourd'hui.

Il s'agit là d'un objectif ambitieux qui répond à une priorité nationale : la formation des jeunes. Nous avons décidé de relever ce défi. Nous allons pour cela concevoir un plan d'actions que nous souhaitons conjoint avec Pôle emploi, nous appuyer sur l'action Dynam'Act (co-financée par le Fonds Social Européen) pour y associer les partenaires de cette démarche (114 structures à ce jour) et favoriser ainsi la conclusion de contrats en alternance afin de tendre, voire de dépasser, la barre de 5% de notre accueil en contrats en alternance.

Le premier acte fort que nous souhaitons poser dès 2012 se traduira par la création du Club de l'Alternance que nous officialiserons à l'occasion de la semaine de l'alternance de mars 2012 ; et plus particulièrement lors de l'inauguration du Forum de l'Emploi et de la Formation au mas du Mée-sur-Seine le 21 mars 2012.



Il me reste encore à vous présenter, en mon nom et au nom de tous les salariés d'Insertion & Développement, nos meilleurs vœux à l'approche des fêtes de fin d'année en espérant une fois encore qu'ensemble, nous contribuerons à construire une place pour tous les jeunes.

Rodolphe CERCEAU,  
Directeur d'Insertion & Développement

## LE BILAN D'ÉVALUATION VERS L'EMPLOI

Le bilan d'évaluation vers l'emploi vise à optimiser l'accès à l'emploi de personnes ayant identifié un projet professionnel ou d'aider des personnes dont le retour à l'emploi est une priorité sans pour autant avoir élaboré un projet.

Il répond également à la demande des partenaires et entreprises qui souhaitent améliorer qualitativement les mises en relation et éviter les répétitions d'échecs pour les publics les plus en difficulté, au moyen d'une évaluation reposant sur une méthodologie et des outils reconnus pour leurs qualités psychométriques.

L'action débute par une session d'animation collective de 2 journées et demie comprenant 5 ateliers. Elle est suivie d'un entretien individuel de restitution et d'un suivi emploi hebdomadaire pendant 3 mois.

Notre méthodologie : évaluation au travers de tests psychotechniques, jeux de rôle, simulations d'entretien, dynamique de groupe en tant que source de changements individuels, synthèse écrite du bilan, soutien du Réseau Parrainage, accès aux offres de l'Espace Recrutement développé par le Service Action Entreprises.

A ce jour, 55,4 % des participants 2011 sont en emploi ou suivent une formation diplômante.

Contact : Centre d'Évaluation Professionnelle  
01 60 56 48 40



## UN ENGAGEMENT TERRITORIAL EN FAVEUR DE L'ALTERNANCE ET DU PARRAINAGE

2011 fut l'occasion pour Insertion & Développement de contractualiser officiellement des partenariats existant avec la CGPME – Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises et la CAPEB - Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment.

Insertion & Développement et ces confédérations ont compris qu'il était essentiel de travailler ensemble afin d'atteindre leurs objectifs convergents et mutualiser leurs actions.

Ainsi, la CGPME Seine-et-Marne et l'association ont signé une convention partenariale à l'occasion de la conférence « L'Alternance : un outil au service du développement des entreprises » organisée dans le cadre de Dynam'Act au mois de mars.

Au cours de la Journée de l'Engagement Bénévole et du Tutorat, organisée dans le même cadre en septembre dernier, la CAPEB Seine-et-Marne et Insertion & Développement signaient également une convention de partenariat.

Alors, Insertion & Développement a proposé à ses partenaires de mettre à disposition ses compétences, notamment en termes de recrutement et de découverte des métiers. L'association a par exemple proposé de les associer à son événement annuel, le Forum de l'Emploi et de la Formation dont la prochaine édition aura lieu les 21 et 22 mars 2012 au Mas de Le-Mée-sur-Seine.

Insertion & Développement informe les adhérents sur les bilans de compétences et met à disposition son réseau parrainage, premier d'Ile-de-France pour l'accompagnement des jeunes apprentis.

Quant aux confédérations, elles encouragent leurs adhérents à devenir Parrain ou Entreprise d'accueil pour des stages de découverte des métiers. Elles contribuent également au développement territorial en participant à différents temps de réflexion de dirigeants d'entreprises, organisés au niveau local.

Le MEDEF – Mouvement des Entreprises de France de Seine-et-Marne, a également confirmé sa volonté de travailler aux côtés d'Insertion & Développement.

Actuellement en projet, la signature d'une convention entre les deux structures, toujours en faveur de l'alternance et du parrainage.

## LES PARCOURS D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Les Parcours d'Orientation Professionnelle (POP) sont une mesure d'aide à l'orientation professionnelle mise en œuvre par la Mission Locale. Cette action, qu'elle soit réalisée en collectif ou en individuel, permet le choix d'un métier et des parcours pour y accéder ; un travail sur soi, ses aspirations professionnelles, une mise à plat des acquis scolaires et professionnels ; une meilleure connaissance des entreprises et de leur environnement socio-économique ; ainsi qu'une aide à la recherche d'une formation ou d'un emploi dans le secteur professionnel choisi.

Tous les jeunes participant à la formule collective assistent à la réunion d'information organisée dans le cadre de l'Atelier de Préparation à l'Alternance (APA), afin d'être sensibilisés à l'alternance et aux possibilités qui leur sont offertes pour se former. Ainsi lors de leur période de stage en entreprise obligatoire dans le cadre de cette action, les jeunes disposent de toutes les informations nécessaires pour évoquer avec des employeurs une éventuelle embauche en alternance.

Contact : Mission Locale  
01 60 56 48 40

## L'ATELIER DE PRÉPARATION À L'ALTERNANCE (APA)

Depuis octobre 2010, Insertion & Développement met en œuvre une action visant à favoriser l'alternance.

La première phase vise à informer et sensibiliser les publics lors d'une information collective au cours de laquelle l'animateur présente l'apprentissage et le contrat de professionnalisation, apporte une aide personnalisée sur le choix du contrat en fonction du profil du jeune, présente les métiers qui recrutent en alternance ainsi que les lieux ressources et fonds documentaires.

Dans un second temps, les jeunes souhaitant se diriger vers l'alternance peuvent bénéficier d'un accompagnement à la recherche d'un contrat : méthodologie relative à la recherche d'un contrat en alternance, élaboration des outils de recherche d'emploi, coaching dans le démarchage d'entreprises et de centres de formation.

En parallèle, les chargés de relation entreprises ont une veille particulière sur les offres disponibles, facilitent la mise en relation jeune/employeur et le maintien en emploi des jeunes recrutés.

Contact : Service Action Entreprises  
01 60 56 48 40



## LA LOI « CHERPION » POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ALTERNANCE ET LA SÉCURISATION DES PARCOURS

Conformément à la volonté du gouvernement de promouvoir l'alternance, la loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011 dite loi « Cherpion » comporte de nombreuses mesures favorisant l'apprentissage et le contrat de professionnalisation :

- L'apprentissage est désormais ouvert aux entreprises de travail temporaire. Par ailleurs, l'apprenti peut être recruté par deux entreprises pour des activités saisonnières.
- Si un apprenti est recruté en CDD ou en contrat de travail temporaire à l'issue de sa formation, aucune période d'essai ne peut lui être imposée.
- Les procédures d'enregistrement des contrats d'apprentissage sont simplifiées (plus de contrôle de validité de la part des Direccte)
- Un jeune peut, de manière dérogatoire, poursuivre sa formation en CFA durant 1 an même s'il n'a pas été engagé comme apprenti par une entreprise.
- Un jeune peut à l'issue de sa 1ère année de bac professionnel, si cette formation ne lui convient pas, poursuivre sa scolarité en CAP.
- Les apprentis pourront bénéficier d'une « carte d'étudiant des métiers » afin de bénéficier des mêmes avantages que les étudiants.
- L'apprentissage pourra être ouvert aux jeunes de 15 ans qui ont terminé leur scolarité du 1er cycle de l'enseignement secondaire.
- Le contrat de professionnalisation peut être renouvelé si le bénéficiaire a obtenu la qualification visée, pour préparer une qualification supérieure ou complémentaire.
- La durée minimale des périodes de professionnalisation est de 35 heures sur 12 mois pour les entreprises d'au moins 50 salariés et 70 heures pour celles d'au moins 250 salariés.
- Les particuliers employeurs pourront recruter en contrat de professionnalisation à titre expérimental jusqu'à fin juillet 2014.
- Les titulaires de contrat de professionnalisation d'au moins 12 mois pourront terminer leur formation en cas de rupture de celui-ci à l'initiative de l'employeur.

## \* LE MEDEF SEINE-ET-MARNE S'EST ASSOCIÉ AU PLAN GOUVERNEMENTAL DE RELANCE DE L'EMPLOI DES JEUNES, INITIÉ PAR LE PRÉFET DE RÉGION

Département « jeune », la Seine-et-Marne connaît un classement honorable en ce qui concerne l'alternance. Et quand on parle d'alternance, on pense généralement en premier lieu à l'apprentissage.

Avec 6445 contrats signés en 2010, celui-ci place le département au 4ème rang sur les 8 départements franciliens. Mais, lorsqu'on se penche sur le contrat de professionnalisation, moins connu, les résultats font chuter la Seine-et-Marne à la 7ème place sur 8, avec 2051 contrats en 2010.

Fort de 8496 contrats signés en 2010, le département occupe le 5ème rang sur les 8 départements franciliens. **Trois contrats en alternance sur 4 signés en Seine-et-Marne le sont en apprentissage**

L'alternance, que ce soit par l'apprentissage ou la professionnalisation, offre l'occasion de former un jeune aux métiers, à l'organisation et au fonctionnement de votre entreprise en fonction de vos besoins.

Un travail de fond doit donc être mené auprès des entreprises du Département, notamment les TPE et PME qui, dans un climat difficile et particulièrement exigeant, peinent à recruter des profils en adéquation avec leurs besoins. Le recours au contrat de professionnalisation prend toute son importance car il permet d'opter pour un personnel formé et rapidement opérationnel !

Fort de ce constat, le MEDEF Seine-et-Marne a choisi de s'associer au plan gouvernemental de relance de l'emploi des jeunes.

Le 30 septembre dernier, Daniel CANEPA, Préfet de la région Ile de France, Marie-Christine OGHLY, Présidente du MEDEF Ile-de-France et Pierre LORY, Président du MEDEF Seine-et-Marne ont signé une convention de promotion du Contrat de professionnalisation, auprès de toutes les entreprises du Département.

Les objectifs sont précis :

- Une campagne de communication régionale, basée sur la diffusion de 30.000 plaquettes auprès des entreprises franciliennes,
- La prospection et la réalisation de 400 diagnostics d'entreprises, permettant de récolter 250 projets de recrutement en contrats de professionnalisation.

Cette opération sera réalisée à travers plusieurs actions :

- Informers les entreprises sur les contrats de professionnalisation, quelque soit leur secteur d'activité ou leur taille
- Aider à constituer une fiche de poste précise, basée sur une analyse des compétences nécessaires à l'entreprise et le profil adapté à la recherche
- Mobiliser les réseaux du MEDEF Seine-et-Marne pour rechercher les candidats, travailler en liaison avec les Organisations de formation, les OPCA, les universités, le Pôle emploi, les missions locales.
- Faciliter un recrutement sur mesure, par un accompagnement personnalisé et privilégié, du début du processus jusqu'à la signature du contrat d'alternance.

**MEDEF Seine-et-Marne, ENSEMBLE, facilitons les talents !**

**Pour en savoir plus, établir un diagnostic en vue de recruter, n'hésitez pas à contacter Julie-Anne RABE 01 64 87 85 06 ou 06 40 24 49 09**

## \* CHARTE DE MOBILISATION POUR FAVORISER L'ACCÈS AUX CONTRATS EN ALTERNANCE DES JEUNES ACCOMPAGNÉS PAR LES MISSIONS LOCALES

Avec plus d'un million de jeunes accompagnés chaque année, dont la moitié accède à un emploi ou à une formation, les Missions Locales sont des acteurs incontournables de la politique pour l'emploi des jeunes. Avec un taux moyen d'insertion dans l'emploi de 80% à l'issue de l'obtention du diplôme, les formations par alternance constituent un outil privilégié et une voie d'excellence vers un emploi durable.

Le Président de la République a fixé l'objectif ambitieux de permettre à 800 000 jeunes d'accéder à l'emploi par la mobilisation des contrats en alternance d'ici 2015 dont 600 000 dans le cadre de contrats d'apprentissage.

Les Missions Locales se sont mobilisées pour atteindre cette cible et se sont dotées d'un objectif à la mesure des enjeux, à savoir permettre à 50 000 jeunes d'accéder à l'emploi par la mobilisation des contrats d'apprentissage et de professionnalisation.

Parce que les jeunes accompagnés par les Missions Locales ne doivent pas rester au bord de la route, l'engagement de tous est indispensable.

C'est pour cela qu'une charte d'engagements communs a été signée entre l'Etat et le Conseil National des Missions Locales ; cette charte traduit la volonté de l'Etat, des Chambres consulaires et des entreprises de soutenir l'action des 460 Missions Locales dans leurs efforts de promotion de l'alternance auprès des jeunes et des entreprises en initiant ou en renforçant des collaborations innovantes, pragmatiques et ambitieuses, notamment dans le cadre des accords nationaux initiés par le CNML.



## \* LA CGPME MET EN PLACE UN NUMÉRO VERT POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES : 0800 315 315

Pour soutenir les chefs d'entreprise dans leurs démarches de recrutement et de formation, la Confédération Générale du Patronat des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME) et ses Unions territoriales ont créé le numéro vert 0 800 315 315. L'idée est d'accompagner individuellement les chefs d'entreprise dans leurs problématiques d'emploi et les inciter à recourir à la formation professionnelle ». Qu'elle soit adhérente ou non de la CGPME, toute entreprise, appelant sur ce nouveau numéro, sera directement mise en relation avec l'union territoriale CGPME implantée dans sa région, qui pourra alors écouter sa demande, évaluer ses besoins et lui apporter l'aide nécessaire. La CGPME va également créer sur son site internet « une plate-forme qui regroupera l'ensemble des offres d'emploi non pourvues » à sa disposition. Une campagne en ligne relatera l'information auprès des demandeurs d'emplois et une campagne médias nationale auprès des chefs d'entreprises concernés.

## \* NOTRE RÉSEAU PARRAINAGE



Marraine pour Insertion & Développement depuis 7 ans, je m'investis auprès des jeunes souhaitant s'orienter vers les métiers de la santé.

Chirurgienne thoracique et cardiovasculaire, j'ai la chance de faire dans la vie ce que j'ai toujours voulu faire. Ainsi, je trouve normal de partager mon expérience et d'aider les jeunes à atteindre leurs objectifs.

Engagée personnellement dans différentes causes, je donne de mon temps au parrainage et au syndicat des médecins libéraux et à son association femmes médecins libérales. Je défends au quotidien certaines idées des métiers de la santé. Deux fois par an, j'interviens dans les locaux d'Insertion & Développement à La Rochette pour informer sur ces métiers qui recrutent. Je présente les formations, les débouchés, les évolutions professionnelles du secteur et rassure contre les préjugés.

Toute l'année, j'accompagne deux ou trois jeunes directement à la clinique où j'exerce. J'apporte des conseils dans la recherche d'emploi, de formation ou de stage. J'aide également à la préparation des concours d'aide soignante, d'infirmière et de médecine.

Le parrainage est selon moi une force, tant pour les parrains que leurs filleuls.

Je suis fière de mon engagement dont je parle souvent. Finalement, quoi de plus naturel que donner un coup de pouce à des jeunes formidables qui ont besoin de reprendre confiance en eux ?

**Docteur Sophie BAUER**  
Marraine Insertion & Développement

## \* LICENCE PROFESSIONNELLE « INTERVENTION SOCIALE »



Le Département des Sciences de l'éducation et sciences sociales (SESS) de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC), fort d'une riche expérience dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale, propose une Licence professionnelle « Intervention sociale : coordination et développement de projets pour les territoires ». Cette licence a pour objectif de former de futurs professionnels des secteurs de l'animation, de la formation et de l'insertion sociale et professionnelle.

Les mutations sociales et économiques de la société d'aujourd'hui invitent à repenser la question de l'accompagnement. C'est pourquoi notre Licence professionnelle met au cœur de sa démarche une logique basée sur l'innovation sociale. Le secteur de l'intervention sociale et de la formation pourra ainsi compter sur des professionnels compétents pour mettre en synergie les différents dispositifs dans le cadre des politiques liées aux évolutions professionnelles continues des salariés en poste. L'acquisition de compétences transversales visant à permettre la conduite de projets innovants est aujourd'hui indispensable, à l'heure où le parcours professionnel ne se limite plus à la seule question de l'accès à un emploi. La Licence « Coordination et conduite de projets pour les territoires » met un accent particulier sur la professionnalisation des étudiants dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale. Le stage (d'une durée de 4 mois) et le projet tuteuré des étudiants apparaissent comme les dimensions les plus importantes du processus d'acquisition des savoirs professionnels. Cette licence s'appuie également sur l'intervention de professionnels de qualité, reconnus dans les secteurs cités ci-dessus. Insertion & Développement, partenaire incontournable, œuvre ainsi à nos côtés dans le cadre de la professionnalisation des étudiants.

**M. Jean-Paul THOMAS, Direction des études**  
**M. Tiefing SISSOKO, Responsable du stage**  
**Dominique Argoud, Directeur UFR SESS-STAPS - Université Paris Est - Créteil**

## \* BALLESTRERO, PARTENAIRE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

Signataire de la « Charte de l'apprentissage », BALLESTRERO développe sa politique de formation en alternance en accueillant chaque année, nombre de jeunes issus des lycées professionnels et CFA en contrat d'apprentissage. Ces apprentissages sont le fruit de relations privilégiées entre BALLESTRERO et certains établissements ciblés. Nous privilégions donc des partenariats de proximité avec des acteurs efficaces : sur le territoire de la CAMVS, nous nous sommes appuyés sur Insertion & Développement afin de recruter un apprenti en BTS Bâtiment, au Centre Gustave Eiffel.

Notre partenaire a su mobiliser des outils d'évaluation (Centre d'Évaluation professionnelle) et de suivi en entreprise et en formation (Parrainage) qui permettent d'encadrer au mieux les conditions de recrutement et de suivi en emploi. Ce mode de collaboration influe évidemment sur la réussite de l'intégration du nouveau salarié dans notre entreprise et dans une perspective de collaboration à long terme.

**Frédéric CIESCO**  
Ballestrero



## \* INTERVIEW DE FREDERICK JUNGUENET, DIRECTEUR DE L'ECOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE SUD SEINE-ET-MARNE



### Pouvez-vous nous présenter votre Ecole ?

L'E2C de Seine-et-Marne a été créée dans le cadre d'un dispositif qui existe déjà sur le plan national et européen, à l'initiative d'Édith Cresson. L'école fait donc partie du réseau national des Ecoles de la Deuxième Chance.

Le site de Montereau-Fault-Yonne a ouvert en 2007 à l'initiative de notre président M. Yves Jégo, Député - Maire de Seine-et-Marne et Maire de la ville, en accueillant 20 jeunes.

L'école étant départementale, nous avons au fil des années, ouvert des antennes sur Meaux (en 2009) et plus récemment sur Melun (en 2010).

Selon les territoires, le nombre d'étudiants est différent et le contenu de la formation peut légèrement varier. L'école propose un accompagnement et des parcours individualisés en fonction des besoins des stagiaires. Le but est de permettre aux jeunes d'acquérir les codes et les compétences nécessaires à leur intégration dans le monde de l'entreprise.

La formation est dispensée selon une alternance de 3 semaines en centre avec les formateurs et 5 semaines en entreprise.

Au cours de la formation, les stagiaires travaillent sur les acquis fondamentaux, le français, les mathématiques, le savoir être ou encore l'expression orale. Ces fondamentaux sont couplés à des activités annexes. Sur Melun par exemple, les étudiants ont la possibilité de s'exercer au rameur.

Concernant les immersions en entreprise, les jeunes font leurs démarches de recherches de stages. Ils sont bien sûr accompagnés, on leur donne les outils pour rédiger leur lettre de motivation, se présenter à un entretien... L'entreprise est choisie en fonction du secteur d'activité dans lequel le stagiaire a défini son projet professionnel.

En fin de stage, un bilan est réalisé avec le formateur où sont abordés les apports positifs, les freins rencontrés, les éventuelles difficultés d'adaptation, le ou les métiers découverts. En fonction, le jeune est réorienté, le projet est retravaillé jusqu'à aboutissement définitif du projet.

### Quels sont vos critères d'éligibilité et quelle est la durée de la formation ?

Nous accueillons des jeunes âgés de 18 à 30 ans, sans qualification ni diplôme et sortis du système scolaire depuis 1 an.

En 2010, nous avons accueilli 200 jeunes et un parcours durait en moyenne 11 mois et demi. Il varie de 3 à 24 mois en fonction du projet, de la capacité d'adaptation, de la rapidité

d'acquisition des savoirs être, des savoirs-faire... En Seine-et-Marne, nous comptons 65 à 67% de sorties positives (CDI, CDD, contrat d'intérim de plus de 6 mois ou formation qualifiante). D'ici la fin de l'année, nous aurons accueilli plus de 300 jeunes sur le département.

### Que pouvez-vous nous dire concernant votre travail en partenariat ?

Il y a plusieurs dimensions par rapport aux partenariats : il y a le partenariat national, départemental mais aussi le partenariat local qui est extrêmement important d'un point de vue technique.

Nous avons des partenaires privés issus du monde économique comme La Bred, La Caisse des Dépôts, Ericsson, Suez, ERDF, la Fondation Adecco, Exalog, Polylogis... et publics comme la Région Ile-de-France, le Conseil Général, les communes d'accueil (Meaux, Melun, Montereau), l'Etat et le Fonds Social Européen. Nous avons également des partenariats avec des associations locales ou des structures d'insertion afin de répondre aux problématiques des publics reçus.

Quant aux missions locales, elles sont des partenaires incontournables notamment en termes de prescriptions aux côtés des Maisons de l'Emploi ou du Pôle emploi. Nous accueillons le même public, ainsi, elles orientent la plupart des jeunes reçus dans notre école.

L'objectif de nos partenariats est de trouver ensemble des passerelles pour l'insertion des jeunes qui sont pour la plupart perdus pour l'Education Nationale et inconnus du monde de l'entreprise.

### Et concernant le site de Melun ?

En fonction de l'offre du territoire, les partenariats se créent au fil des mois et des années. Les opportunités d'enrichir notre formation se font un peu d'elles même, naturellement.

Pour exemple, nous avons signé un partenariat local sur Melun avec la SNCF qui fait profiter de son restaurant d'entreprise à nos étudiants.

Que ce soit Melun ou les autres antennes, le but est le même : travailler avec des structures comme la vôtre pour aller dans le même sens, que les jeunes puissent retourner ou aller à l'emploi de manière durable, qu'ils puissent se sentir bien dans leur vie professionnelle et leur vie sociale.

L'antenne de Melun se développe et nous augmentons notre capacité d'accueil grâce à de nouveaux locaux Boulevard Gallieni.

### Avez-vous d'autres projets d'antenne ?

Il faudrait réussir à s'implanter dans l'est du département. On est en phase de réflexion pour l'ouverture d'un quatrième site mais pour l'instant nous n'avons pas encore défini le lieu d'implantation.

**Frédéric JUNGUENET**

Directeur de l'Ecole de la Deuxième Chance Sud Seine-et-Marne

## \* PÔLE EMPLOI : VERS UNE VISION TERRITORIALISÉE DE SON OFFRE DE SERVICES

Afin de répondre au plus près des besoins des entreprises et des personnes à la recherche d'un emploi, Pôle emploi se doit de travailler en collaboration avec les acteurs socio-économiques locaux. Agir en complémentarité pour répondre au mieux à la diversité des situations est pour nous un enjeu stratégique.

Cet enjeu, l'agence Pôle emploi de Melun/Dammarie-lès-Lys l'a intégré depuis de nombreuses années notamment en s'investissant de manière de plus en plus prégnante aux côtés d'Insertion & Développement.

Plus encore, depuis 2011, Pôle emploi s'est engagé dans l'action Dynamis'Act.

Cette démarche de coordination et d'animation territoriale, cofinancée par le Fonds Social Européen, permet de mieux comprendre les attentes des partenaires et des publics de notre territoire. En participant à cette initiative, Pôle emploi s'est donné l'occasion de présenter son organisation et son offre de services aux professionnels du secteur et aux chefs d'entreprises en mettant en avant le dynamisme et la proximité de son action au quotidien.

Forts de cette collaboration, Pôle emploi et Insertion & Développement entendent, dès 2012, renforcer leur intervention en inscrivant plus de complémentarité et de cohérence au service des publics bénéficiaires et des entreprises.

**Jean-Luc RAVIS**  
Directeur Territorial Pôle emploi de Seine-et-Marne



## \* LE PARTENARIAT ENTRE INSERTION & DÉVELOPPEMENT ET UNE COLLECTIVITÉ MIS À L'HONNEUR AVEC DAMMARIÉ-LÈS-LYS

A l'occasion de la journée de mobilisation pour l'emploi initiée par l'Association Régionale des Missions Locales d'Ile-de-France en partenariat avec la Préfecture de Région et la DIRECCTE IDF, Arnaud TRIPLET, Directeur Général des Services de la ville de Dammarie-lès-Lys, est venu témoigner du travail réalisé entre la commune et Insertion & Développement en termes de contrats aidés et d'insertion des jeunes.

Au-delà de la quantité, le message s'est appuyé sur la qualité des emplois proposés et notamment sur la nécessité d'ouvrir aux jeunes la possibilité de découvrir des emplois administratifs et à responsabilité. Les communes ont à leur disposition un large panel de métiers à faire découvrir aux jeunes ; qui est bien plus important que les seuls et traditionnels services techniques. Il s'agit là d'un engagement fort de la part des élus de Dammarie-lès-Lys qui lui-même est suivi par Insertion & Développement pour l'accompagnement du public.

Contact : Insertion & Développement  
01 60 56 48 40



## \* PROJET DE GUICHET UNIQUE DE L'EMPLOI AU MÉE-SUR-SEINE

Le Programme de Rénovation Urbaine prévoit la transformation des quartiers les plus fragiles classés en Zones Urbaines Sensibles (ZUS), notamment les logements, équipements publics et aménagements urbains.

Afin de proposer aux Méens un service de proximité sur les questions liées à l'emploi, la commune souhaite créer d'ici 2014 un Guichet Unique de l'Emploi sur l'Allée de la Gare. Lieu unique et commun à tous, il regroupera notamment les acteurs locaux qui œuvrent dans le champ de l'insertion par l'économie et permettra l'accueil des chercheurs d'emploi, des salariés et des entreprises.



**MODES D'EMPLOI**

MODES D'EMPLOI - JOURNAL D'INFORMATION - HORS-SERIE DECEMBRE 2011 - N° PRESSE : 06/21  
INSERTION & DÉVELOPPEMENT - RUE CLAUDE BERNARD - BP 50095 - 77 004 MELUN - LA ROCHETTE CEDEX  
TÉLÉPHONE : 01 60 56 48 40 \* SITE INTERNET : WWW.ID-77.COM \* COURRIEL : ID@ID-77.COM  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : RODOLPHE CERCEAU \* CONCEPTION ET RÉALISATION : ID 77  
PHOTOS : DR - PRIX AU NUMERO : 0,50 €  
IMPRIMERIE LA MAIN MELUN - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE